

CTP du lundi 16 novembre 2009

Déclaration de la FERC-Sup CGT et de la FSU

Ce lundi 16 novembre 2009 un CTP était convoqué par la présidence avec pour ordre du jour la Politique indemnitaire 2009 et, en particulier, la répartition du reliquat annuel 2009 de 100 000 euros.

À plusieurs reprises déjà la FERC-Sup CGT et la FSU ont fait remarquer à la présidence que les documents de travail étaient soit reçus avec retard soit trop incomplets pour que les organisations syndicales puissent préparer les réunions du CTP dans de bonnes conditions. Les deux organisations constatent que c'est à nouveau le cas avec les documents qui leur ont été transmis en vue de la préparation du débat sur la politique indemnitaire de l'établissement lors de ce CTP.

Par ailleurs, dès que la date de convocation de ce CTP a été connue, le président a été informé que cette réunion était convoquée en même temps que la réunion du Conseil Scientifique. Considérant que cette simultanéité des réunions, qui s'est déjà produite au mois d'octobre et avait été dénoncée par les organisations syndicales, portait préjudice au bon fonctionnement des deux instances, le report de la réunion du CTP a été demandé. Ce que la présidence a refusé.

En conséquence,
la FERC-Sup CGT et la FSU ont décidé de ne pas participer à cette réunion du CTP.

Malgré notre argumentation, l'UNSA et le SGEN-CFDT ont décidé de siéger à ce CTP et, au final, ont voté pour les propositions de l'administration.

La FERC-Sup CGT et la FSU réclament à la présidence

- de fournir aux organisations syndicales représentatives des personnels des documents de travail exploitables en temps et en heure comme le prévoit le règlement intérieur.
- de tenir compte du fonctionnement des autres instances de l'établissement pour la convocation des réunions du CTP.

Université Toulouse II-Le Mirail
Le 17 novembre 2009